

Assemblée Générale Ordinaire des adhérents au Plan Gan Initiative Retraite du 5 octobre 2021

Sommaire

Ouverture	2
Comité de surveillance	3
Rapport d'activité de l'assureur pour l'exercice 2020	3
Présentation des comptes annuels du PERP – Rapport des Commissaires aux Comptes	4
1) Compte de résultat du plan au 31 décembre 2020	5
2) Bilan du plan au 31 décembre 2020	5
3) Rapport du commissaire aux comptes	5
Budget prévisionnel 2022	6
Election de membres du Comité de surveillance	7
Délégation de pouvoir	7
Questions diverses	8

Ouverture

Bruno BOUNIOL

Président du Comité de surveillance du PERP

La séance est ouverte à 10 heures.

Mesdames et Messieurs, je vous souhaite la bienvenue à l'Assemblée Générale des adhérents au PERP Gan Initiative Retraite.

Conditions de quorum et de délibérations

Selon l'article 27 des statuts de l'Association, l'Assemblée Générale ne peut valablement délibérer que si mille adhérents ou un trentième des adhérents au moins sont présents ou représentés. Si, lors de la première convocation, l'Assemblée n'a pas réuni ce quorum, une seconde Assemblée est convoquée. Elle délibère alors valablement quel que soit le nombre de ses adhérents présents ou représentés.

Pour l'Assemblée Générale Ordinaire, les résolutions présentées sont adoptées à la majorité simple des votes exprimés.

Pouvoirs

Pour la présente Assemblée Générale Ordinaire :

- 2 adhérents sont présents et 59 adhérents ont donné pouvoir au Président ou à un mandataire ;

Le nombre d'adhérents convoqués à l'AG PERP étant de 3 216, le quorum n'est pas atteint ($1/30^{\text{ème}} = 108$ adhérents) sur première convocation.

L'Assemblée Générale cesse donc immédiatement pour se réunir sur deuxième convocation.

Aucune condition de quorum n'étant alors nécessaire, cette nouvelle Assemblée Générale peut valablement délibérer.

Une nouvelle Assemblée Générale est ouverte à 10 heures 15.

Sommaire

Nous vous proposons l'ordre du jour suivant :

- Présentation du Comité de Surveillance
- Rapport d'activité de l'assureur pour l'exercice 2020
- Présentation des comptes annuels 2020 – Rapport des commissaires aux comptes
- Budget prévisionnel 2022
- Election de membres du Comité de surveillance
- Délégation de pouvoirs
- Questions diverses

Comité de surveillance

Bruno BOUNIOL

Président du Comité de surveillance du PERP

Le Comité de surveillance se compose de :

- Membres désignés par le Conseil d'administration du RIP :
 - Bruno BOUNIOL
 - Geneviève MARCHAND
- Membres élus représentant les adhérents à GAN Initiative Retraite
 - Philippe DELAINE
 - François-Frédéric DUCOS
 - Élie EL HAWA

Il reste deux postes à pourvoir.

Bruno BOUNIOL

Précisons que Geneviève MARCHAND est membre d'honneur, qu'elle n'a exprimé aucune attente particulière, et qu'elle doit être remplacée. Ainsi, en réalité, ce ne sont pas deux, mais trois postes qui restent à pourvoir.

Vincent ROUHIER

Philippe DELAINE risque de ne plus pouvoir représenter les adhérents, maintenant qu'il n'est plus détenteur d'un PERP. Cependant, il me semble qu'en sa qualité d'élu, il doit pouvoir aller jusqu'au terme de son mandat ; ensuite, il pourrait être membre désigné par le Conseil d'administration du RIP.

Bruno BOUNIOL

Le Comité de surveillance du PERP s'est réuni en visioconférence (compte tenu de la crise sanitaire) :

- le 17 décembre 2020 pour examiner la situation du PERP et le taux de rémunération proposé par l'assureur sur le fonds en euros ;
- et le 15 avril 2021, conformément à la réglementation, afin d'examiner le rapport de l'assureur concernant la gestion du PERP pour l'exercice 2020.

Rapport d'activité de l'assureur pour l'exercice 2020

Pierre LE MOINE

Directeur Finances et Risque Groupama GAN Vie

Il convient de mentionner l'arrêt de la commercialisation du Plan Gan Initiative Retraite au 1^{er} janvier 2019.

Situation du portefeuille au 31 décembre 2020

3 416 contrats en phase d'épargne (3 810 en 2019) soit une baisse de 10,3 %. La répartition des contrats en cours est la suivante :

- Réseau Gan Assurances : 77,1 % ;
- Réseau Gan Patrimoine : 13,5 % ;
- Réseau Gan Prévoyance : 9,4 %.

Le nombre de contrats en phase de rente au 31 décembre 2020 s'élève à 526, contre 442 en 2019, soit une hausse de 19 %.

Évolution des cotisations

Au 31 décembre 2020, le montant des cotisations de retraite s'élève à 3 millions d'euros contre 3,9 millions d'euros au 31 décembre 2019, soit une baisse de 24 %. En 2020, la prime moyenne annuelle totale s'élève à 1 494 euros.

Évolution des prestations

Sur l'exercice 2020, le montant des prestations s'élève à 8,9 millions d'euros, en hausse de 25 % par rapport à 2019. Au 31 décembre 2020, 124 nouvelles rentes ont été mises en service.

Évolution des encours

Au 31 décembre 2020, le montant des provisions mathématiques s'élève à 55,1 millions d'euros. Le montant des provisions mathématiques relatives aux rentes en service au 31 décembre 2020 est de 13,8 millions d'euros.

Rémunération de l'épargne

À la suite de la réunion du Comité de Surveillance du PERP Gan Initiative Retraite du 17 décembre 2020, le taux de rémunération du contrat a été fixé à 0,9 % pour l'exercice 2020.

La moyenne du taux de participation aux bénéfices depuis l'origine s'élève à 2,68 %.

Pierre LE MOINE

Précisons que prévaut actuellement la politique de l'alignement des taux de participation aux bénéfices pour l'ensemble des contrats, fermés à la vente ou commercialisés, en retraite ou en épargne ; cette politique ne lèse personne et les ratios sont homogènes. Ajoutons que l'inflation a été quasiment nulle en 2020.

Bruno BOUNIOL

En synthèse, il n'y a ni apport ni fuite.

Pierre LE MOINE

Effectivement.

Présentation des comptes annuels du PERP – Rapport des Commissaires aux Comptes

Pierre LE MOINE

Directeur Finances et Risque Groupama GAN Vie

1) *Compte de résultat du plan au 31 décembre 2020*

Les charges, d'un montant total de 5 444 317 euros, se décomposent comme suit :

- 8 835 822 euros pour les charges des sinistres ;
- - 5 067 163 euros pour les charges des provisions ;
- 361 204 euros pour la participation aux résultats ;
- 579 500 euros pour les frais d'acquisition et d'administration ;
- 726 777 euros pour les charges des placements ;
- 8 177 euros pour les autres charges techniques.

Les produits se composent de 3 034 918 euros de primes et 2 409 399 euros de produits des placements.

Bruno BOUNIOL

Je m'étonne de l'importance des produits des placements.

Pierre LE MOINE

Ils s'avèrent effectivement substantiels.

2) *Bilan du plan au 31 décembre 2020*

L'actif, qui s'établit à 74 806 635 euros, se compose de :

- - 257 587 euros pour le capital souscrit non appelé ou compte de liaison siège ;
- 72 608 365 euros pour les placements ;
- 886 798 euros pour les créances ;
- 427 032 euros pour les autres actifs ;
- 1 142 027 euros pour les comptes de régularisation de l'actif.

Au passif, les capitaux propres sont à zéro. Les provisions techniques s'élèvent à 72 333 470 euros ; les autres dettes sont de 1 159 859 euros et les comptes de régularisation du passif s'établissent à 1 313 307 euros.

Pierre LE MOINE

Les comptes de régularisation sont notamment liés aux amortissements des obligations.

3) *Rapport du commissaire aux comptes*

Bruno BOUNIOL

Le Commissaire aux Comptes du PERP a rendu son rapport sur les comptes 2020 qui ont été présentés. Ce rapport certifie que ces comptes sont, au regard des règles et des principes comptables français, réguliers et sincères.

Bruno BOUNIOL donne lecture de la première résolution :

« L'Assemblée Générale, après présentation des comptes du plan « Gan Initiative Retraite » pour l'exercice 2020 et du rapport du commissaire aux comptes, et après Avis du Comité

de surveillance sur le rapport sur l'équilibre actuariel et la gestion administrative, technique et financière du plan, approuve ces comptes ».

Vincent ROUHIER

Y-a-t-il des votes contre ? Y-a-t-il des abstentions ?

Aucun adhérent n'a voté contre ni ne s'est abstenu.

La résolution est donc adoptée à l'unanimité.

Budget prévisionnel 2022

Vincent ROUHIER

Expert-comptable

Aucune évolution notable n'est à signaler s'agissant des produits.

Concernant les charges, à la suite de la création du PERIN, il a été décidé de prévoir une répartition des charges directes de l'association par sous-groupe PERP et PERIN afin de tenir davantage compte de la réalité économique. Rappelons que les charges permettent de financer le fonctionnement du Comité de Surveillance, mais également l'organisation des Assemblées Générales.

Bruno BOUNIOL

Le montant des charges me semble élevé ; peut-être s'agit-il d'un problème de distribution.

Vincent ROUHIER

Il n'est pas exclu de réviser la clé retenue.

Bruno BOUNIOL

Peut-être la clé pose-t-elle problème ; rappelons que la baisse du nombre d'adhérents ne s'accompagne pas forcément d'une diminution des frais.

Vincent ROUHIER

En effet ; quel que soit le nombre d'adhérents, le Comité de surveillance du PERP doit supporter des charges fixes, comme celles relatives à la rédaction du rapport du Comité de surveillance ou à l'organisation de l'Assemblée Générale.

Bruno BOUNIOL donne lecture de la deuxième résolution :

« L'Assemblée Générale, après présentation par le Comité de surveillance du plan du budget prévisionnel pour l'exercice 2022, approuve ce budget et, conformément à l'article 23 des statuts, autorise le Comité à engager les dépenses indispensables au-delà des montants prévus, dans la limite de 5.000 euros ».

Vincent ROUHIER

Y-a-t-il des votes contre ? Y-a-t-il des abstentions ?

Aucun adhérent n'a voté contre ni ne s'est abstenu.

La résolution est donc adoptée à l'unanimité.

Election de membre du Comité de surveillance

Bruno BOUNIOL donne lecture de la troisième résolution :

« L'Assemblée Générale, constatant que le mandat de membre du Comité de surveillance du Plan « Gan Initiative Retraite » de Monsieur François-Frédéric DUCOS, Agent Banque de France, est arrivé à son terme, décide de le renouveler pour une durée de 3 ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2023.

Monsieur François-Frédéric DUCOS ne détient ou n'a détenu au cours des deux années précédant sa désignation, aucun intérêt ni aucun mandat dans l'organisme d'assurance signataire du contrat d'assurance de groupe, et ne reçoit ou n'a reçu au cours de la même période aucune rétribution de la part de ce même organisme ».

Vincent ROUHIER

Y-a-t-il des votes contre ? Y-a-t-il des abstentions ?

Aucun adhérent n'a voté contre ni ne s'est abstenu.

La résolution est donc adoptée à l'unanimité.

Bruno BOUNIOL donne lecture de la quatrième résolution :

« L'Assemblée Générale, constatant que le mandat de membre du Comité de surveillance du Plan « Gan Initiative Retraite » de Monsieur Elie EL HAWA, Directeur général délégué de l'Institution de Prévoyance IPECA, est arrivé à son terme, décide de le renouveler pour une durée de 3 ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2023.

Monsieur Elie EL HAWA ne détient ou n'a détenu au cours des deux années précédant sa désignation, aucun intérêt ni aucun mandat dans l'organisme d'assurance signataire du contrat d'assurance de groupe, et ne reçoit ou n'a reçu au cours de la même période aucune rétribution de la part de ce même organisme ».

Vincent ROUHIER

Y-a-t-il des votes contre ? Y-a-t-il des abstentions ?

Aucun adhérent n'a voté contre ni ne s'est abstenu.

La résolution est donc adoptée à l'unanimité.

Délégation de pouvoir

Bruno BOUNIOL donne lecture de la cinquième résolution :

« L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au Président pour accomplir toutes formalités légales et réglementaires.

Vincent ROUHIER

Y-a-t-il des votes contre ? Y-a-t-il des abstentions ?

Aucun adhérent n'a voté contre ni ne s'est abstenu.

La résolution est donc adoptée à l'unanimité.

Questions diverses

François-Frédéric DUCOS

Alors que sa taille devrait diminuer chaque année compte-tenu de sa fermeture, y-a-t-il une taille limite en dessous de laquelle ce produit doit être supprimé ?

Pierre LE MOINE

Le seuil se situe à 2 000 adhérents, qui incluent les personnes en phase de restitution.

Bruno BOUNIOL

Ces dernières sont environ 500 aujourd'hui.

Pierre LE MOINE

Sur le marché, nous observons des transferts du PERP vers le PERIN, que nous ne recommandons pas.

Bruno BOUNIOL

Nous devons transmettre cette information aux adhérents le moment venu.

Pierre LE MOINE

Effectivement.

Vincent ROUHIER

Sur les anciens PERP, les obligations souscrites offrent un rendement intéressant.

Pierre LE MOINE

Précisons que les PERIN ouverts aujourd'hui sont à 85 % en unités de comptes.

Elie EL HAWA

Le risque tient principalement à l'exigibilité, car les rentes à servir seront toujours plus nombreuses, à mesure des sorties.

Pierre LE MOINE

Certes, mais ces mouvements, sur les rentes, s'avèrent extrêmement prévisibles.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10 heures 45.

Document rédigé par la société Ubiquis – Tél : 01.44.14.15.16 – <http://www.ubiquis.fr> – infofrance@ubiquis.com